

Chers Parents, chers élèves,

Nous avons reçu hier (jeudi 25 mars), à 16h30, les informations officielles qui nous permettent d'organiser la semaine prochaine.

Je vous informe donc :

- 1) Que les stages peuvent être organisés. Les élèves en stage sont donc tenus de faire leur stage, sauf cas de force majeure, qui doit être justifié officiellement. Dans ce cas, adressez-vous aux chefs d'atelier (Monsieur Bergenhuizen, Monsieur Dequinze).
- 2) Que pour tous les élèves, la semaine du 29 mars au 2 avril est une semaine de congé. Il n'y aura cours ni en présentiel, ni en distanciel.
 - a) Cela n'interdit pas aux professeurs de donner du travail aux élèves, à faire pendant les vacances (comme cela a toujours été le cas). J'encourage même les professeurs à le faire, sans exagération, pour bien préparer la rentrée du 19 avril. Ce sont des travaux à faire pendant les vacances, donc entre le 29 mars et le 18 avril.
 - b) Entre le 29 mars et le 2 avril, les élèves qui le souhaitent, ceux qui rencontrent des difficultés, peuvent solliciter leurs professeurs pour obtenir de l'aide. Avec bon sens, bien sûr. Les professeurs ne sont pas taillables et corvéables à merci. Les professeurs ne répondront positivement qu'aux élèves qui, dans un premier temps, ont cherché à comprendre, en ayant été attentifs en classe, en ayant fait les travaux demandés, etc. Chaque professeur jugera si la sollicitation d'un élève est justifiée ou pas.

- 3) La circulaire nous demande ceci :

Chaque établissement devra organiser un accueil des élèves régulièrement inscrits pour lesquels aucune autre solution alternative de garde n'est possible pour les parents. Il doit être fait appel au maximum à la solidarité des parents à cet égard. Dans ce cadre, la direction de l'établissement demandera aux parents de se signaler en vue de prévoir l'encadrement nécessaire à cet accueil. L'organisation de cet accueil ne doit être prévu que jusqu'au 2 avril inclus.

Ainsi donc, si aucune autre solution n'est possible pour vous, et si vous en faites la demande spécifique, une garderie sera organisée à l'école. Cette demande de garderie doit me parvenir par mail à l'adresse info@donboscoverviers.be, au plus tard 24 heures avant le début de la garderie. (Dimanche 28 à 8h pour le lundi 29, lundi 29 à 8h pour le mardi 30, etc.)

Bien entendu, nous mettons tous nos espoirs dans une rentrée « 100% présentiel » à partir du 19 avril, comme le promettent nos autorités. Faisons en sorte d'être le mieux préparés possible pour aborder ces dix dernières semaines de cours.

Soyez assurés, chers Parents, chers Elèves, de notre considération la plus sincère.

Renaud Duquenne

Directeur de l'Institut Don Bosco Verviers